

Informations presse pour diffusion dans vos médias

Révision de l'aire d'appellation Champagne : le SGV demande l'arrêt du chantier

Epernay, le 21 octobre 2026

Réuni le 21 octobre 2026 à Épernay, le conseil d'administration du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, organisme de défense et de gestion de l'AOC Champagne, s'est prononcé en faveur de l'arrêt du chantier de révision générale de l'aire d'appellation ouvert en 2003.

Engagée en 2003 dans un contexte de croissance et de confiance, la révision générale de l'aire d'appellation Champagne répondait notamment à un enjeu de sécurisation de la délimitation. Vingt-trois ans plus tard, les conséquences alarmantes du changement climatique, les incertitudes économiques, les tensions géopolitiques et l'évolution de la consommation ont profondément bouleversé la réalité du terrain.

Des critères établis à un moment où le contexte climatique était différent

La délimitation parcellaire repose sur des critères destinés à identifier les situations viticoles les plus favorables: exposition, orientation, insolation, nature des sols et des sous-sols, régime hydrique. Ces critères décrivent un milieu à un moment donné, et ce milieu a évolué depuis l'ouverture du chantier.

Les travaux conduits en Champagne font apparaître, entre les décennies 1996-2005 et 2016-2025, une **hausse d'environ un degré de la température moyenne, c'est le cas aussi dans les sols. On constate également une progression de l'insolation et une évolution de la pluviométrie en termes de répartition mensuelle.** L'indice de Huglin, qui mesure la quantité de chaleur dont bénéficie la vigne durant sa période de croissance, a lui aussi nettement progressé. Cette évolution est suffisamment importante pour faire basculer la Champagne dans une autre zone climatique. La précocité des vendanges, les degrés potentiels et l'acidité des raisins en portent déjà la trace. Une nouvelle délimitation engagerait l'appellation pour plusieurs décennies. Le conseil d'administration a estimé qu'elle ne pouvait être finalisée sur la base de critères statiques et établis avant que ces évolutions ne soient mesurables.

Un environnement économique et international profondément transformé

Depuis 2003, la consommation de vin recule sur la plupart des grands marchés et les expéditions de champagne sont devenues plus volatiles. Dans le même temps, la part de l'export est passée de 41 % des expéditions en 2003 à 58 % en 2025 et représente aujourd'hui près des deux tiers du chiffre d'affaires de la filière. Cette internationalisation reste une force, mais elle expose davantage l'appellation aux tensions commerciales et géopolitiques.

« Nous avons considéré qu'il n'était pas pertinent d'achever aujourd'hui une révision conçue il y a vingt-trois ans, dans un contexte qui a évolué sur tous les plans. Notre responsabilité est de nous demander s'il répond encore à la Champagne que nous voulons construire. Avant de redessiner l'aire d'Appellation, nous devons réfléchir au champagne que nous voulons produire demain, à son identité, à ses équilibres et aux terroirs qui lui permettront de rester fidèle à lui-même. C'est ainsi que nous resterons maîtres de notre destin. »

Maxime Toubart, Président du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne

L'arrêt du chantier ne remet donc en cause ni la pertinence de la décision prise en 2003, ni la qualité du travail conduit depuis par l'INAO et ses experts. Il constitue un choix de prudence et de responsabilité : ne pas achever aujourd'hui une révision conçue il y a plus de vingt ans sans avoir préalablement réinterrogé ses fondements au regard des évolutions intervenues depuis.

SGV



⇒ **Contact presse :**

Manon CAENEN

Mob : 06 69 90 69 15 - 06 29 55 34 34

Mail : sgv@the-arcane.com

www.sgv-champagne.fr

17 avenue de Champagne - CS 90176 • 51205 Epernay Cedex • Tél. 03 26 59 55 00
69 Grande Rue de la Résistance • 10110 Bar-sur-Seine • Tél. 03 25 29 85 80
1 avenue de l'Europe • 02400 Château-Thierry • Tél. 03 65 81 03 70